



Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle

SECTION DE LA GIRONDE
17 QUAI DE LA MONNAIE
33080 BORDEAUX CEDEX
06 17 82 16 15 FOFNECBX@YAHOO.FR

Bordeaux, le 21 octobre 2021

Objet : Masques (dangerosité et nombre) et enquête

Monsieur le Directeur Académique, président du CHSCT de la Gironde,

La FNEC-FP-FO de la Gironde souhaite par la présente mettre en œuvre la procédure d'alerte, prévue par les articles 5-7 du décret 82-453 modifié et D. 4133-2 du Code du travail.

Retrait des masques DIM et remplacement des masques

Nous avons pris connaissance, de vos instructions envoyées aux directeurs et directrices d'école ce jour, sur le retrait des masques "DIM".

Dès le CHSCTM du 11 septembre, la FNEC FP-FO avait saisi le ministère de la question de la dangerosité des masques DIM traités aux zéolithes d'argent et de cuivre.

Une procédure d'alerte sur la question du risque chimique avait été déclenchée le 15 octobre.

Le ministère a répondu hier qu'une enquête est en cours et qu'en attendant le résultat des analyses, les masques DIM seraient retirés par précaution et remplacés par « *d'autres masques qui ont été testés par la DGCCRF* ».

Vous indiquez dans votre courriel "Un réassort de masques tissu réutilisables de marque « CORELE » est effectué en ce moment même par les services de la Dsden de manière à pouvoir remplacer les masques DIM dans les meilleurs délais et en tout état de cause avant la rentrée des vacances d'automne"

Quantités de masques :

Nous nous permettons de vous alerter sur les quantités de masques car, selon les modes d'emploi élaborés par le fabricant CORELE, nous constatons que ceux-ci ont prévu des **lots de 6 masques par usager**. La notice prévoit un nombre de lavages de 21 et élabore un tableau à remplir afin de ne pas dépasser le nombre de lavages de 21 pour les 6 masques.

Nous nous étonnons que la Dsden33 ne fournisse alors que 2 masques par enseignant pour la rentrée du 2 novembre comme cela nous est désormais remonté par des collègues, par exemple sur la commune d'Ambès.

C'est tout à fait insuffisant.

Extension de l'enquête

La FNEC FP FO demande que l'enquête effectuée sur les masques DIM soit effective sur l'ensemble des masques « tissus » fournis aux enseignants, notamment ceux de la marque « Corele » .

Modalités de mise à dispositions :

Nous souhaiterions des clarifications sur la procédure mise en œuvre pour garantir à chaque collègue, la mise à disposition de masques en quantité et qualité suffisantes.
Combien de masques seront fournis à chaque enseignant ? La dernière dotation de 4 masques était bien insuffisante et certains agents n'en reçoivent désormais plus que 2.
Par quel moyen d'acheminement ces masques seront-ils livrés dans les écoles ? les dispositions précédentes qui visaient à ce que les directeurs et directrices se déplacent à leur frais et sur leur temps de repos en circonscription ne sont pas acceptables.

La FNEC FP-FO rappelle une nouvelle fois que les seuls masques reconnus comme Équipements de Protection Individuelle par la législation du travail sont les masques FFP.
Au nom de la FNEC FP FORCE OUVRIÈRE 33, nous mettons en œuvre cette procédure d'alerte et vous demandons de prendre les mesures adéquates pour protéger les personnels concernés.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Dase, Président du CHSCT de la Gironde, l'expression de notre entière considération.

Marlène Fernandez, secrétaire du SnudiFO33

Isabelle HAYE, Membre du CHSCT 33, Secrétaire de la FNEC-FP-FO 33